



## ALLOCUTION

*(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)*

PRESIDENT

Arusha, La Haye, le 11 juillet 2016

# Le Juge Theodor Meron Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

## Commémoration des événements de Srebrenica 11 juillet 2016

Il y a un peu plus d'une semaine, une grande figure, Elie Wiesel, nous a quittés. Survivant de l'Holocauste, militant au verbe vif, lauréat du prix Nobel, il a passé plus d'un demi-siècle à défendre la cause des droits et de la dignité de l'homme, réclamant qu'il soit mis fin à l'injustice et à la cruauté et luttant pour vaincre l'indifférence, qu'il qualifiait de danger le plus insidieux de tous. Il a aussi été, comme certains d'entre vous se le rappellent peut-être, l'une des voix majeures ayant appelé les dirigeants de la planète à mettre un terme aux violences et aux destructions effroyables dont cette région a été la proie dans les années 1990.

Dans tout ce qu'il a entrepris, Elie Wiesel s'est appuyé sur son expérience de survivant de l'Holocauste. Il ne s'agissait pas pour lui d'un choix. Comme il l'a écrit, « pour le survivant qui décide de témoigner, les choses sont claires : il a le devoir de porter témoignage pour les morts et pour les vivants ». Mais donner toute sa place à la mémoire n'est pas la responsabilité des seuls survivants. Elie Wiesel expliquait en 2009 que « la mémoire est devenue un devoir sacré pour tous les hommes de bonne volonté ».

En venant ici aujourd'hui, le pouvoir exceptionnel de la mémoire et le devoir sacré de la maintenir vivante ont beaucoup occupé mes pensées. Car en nous réunissant ici pour rendre un hommage solennel aux pères et aux époux, aux frères et aux fils, et à toutes les autres victimes des faits effrayants qui se sont produits à Srebrenica, nous ne faisons pas qu'honorer les milliers de personnes que leurs proches, qui les aimaient profondément, ont tragiquement perdues. En revenant ici année après année, devant cet austère océan de marbre et du souvenir, nous élevons aussi un extraordinaire monument à la mémoire et nous nous acquittons du devoir dont parlait Elie Wiesel.

\* \* \*

Les travaux d'une institution comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY ») ou son successeur, le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, contribuent eux aussi de manière significative à la préservation de la mémoire.

En œuvrant pour que les individus aient à répondre de leurs actes, de tels tribunaux incarnent la condamnation des actes de haine en question par la communauté internationale et l'engagement que cette dernière a pris de faire en sorte que la justice prévale sur la vengeance et la violence.

En menant leurs procès avec équité et en conformité avec les principes du droit international les plus exigeants, ces tribunaux démontrent leur attachement au meilleur de l'humanité, et ce, alors même qu'ils traitent d'affaires où le pire est advenu.

En conduisant leurs procès en première instance et en appel publiquement, en conservant et en rendant accessible un ensemble sans précédent d'éléments de preuve, ces tribunaux écrivent un chapitre essentiel de notre histoire collective.

Et en rendant, conformément au droit et en s'appuyant sur les éléments de preuve, des décisions mesurées et fondées sur des principes, ces tribunaux contribuent également à la préservation et à la force de la mémoire. Comme la Chambre d'appel du TPIY saisie de l'affaire *Radislav Krstić* l'a affirmé clairement, « le droit condamne expressément les souffrances profondes et durables infligées, et elle donne au massacre de Srebrenica le nom qu'il mérite : un génocide. Les responsables porteront le sceau de l'infamie qui s'attache à ce crime, et les personnes qui envisageraient à l'avenir de commettre un crime aussi odieux seront dès lors mises en garde ».

L'arrêt rendu dans cette affaire et celui, plus récent, qui a été rendu dans l'affaire *Zdravko Tolimir* ne sont que deux des nombreux jugements et arrêts rendus par le TPIY, qui tous témoignent de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'établissement des responsabilités et en faveur de l'état de droit. Mais le devoir sacré dont parlait Elie Wiesel dépasse de beaucoup un simple tribunal ou un simple jugement. Ce devoir incombe à chacun d'entre nous — à tous les hommes de bonne volonté, comme il le disait.

Ainsi, alors que nous sommes ici réunis aujourd'hui, je rends hommage aux Mères de Srebrenica, à l'Association des victimes et des témoins du génocide, aux groupes similaires et à toutes ces femmes et tous ces hommes qui, comme Elie Wiesel, ont tant fait pour préserver la mémoire de ce qui s'est passé ici, pour faire entendre leur voix contre l'indifférence et le déni, et pour que les générations futures tirent les leçons de notre terrible passé et ne le laissent jamais se répéter.

\* \* \*